

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :
A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 32 ;
A EWIG,
Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

25 Novembre 1879.

Chronique générale.

Par exception, M. Gambetta, d'accord avec M. Tirard, se propose, d'après ses propres affirmations, de faire discuter à la Chambre, pendant la session de décembre, les tarifs de douanes. La prétention des chefs qui prennent le mot d'ordre au Palais-Bourbon serait d'expédier la question de la réforme des tarifs en généralisant le tarif conventionnel, et en laissant provisoirement les choses en l'état où elles sont.

Tel ne sera pas assurément l'avis des députés sérieux de nos centres industriels, commerciaux et agricoles, qui refuseront de prêter leur concours à un examen sommaire qui peut faire les affaires de l'opportunisme, mais qui compromettrait gravement la réforme depuis si longtemps attendue des tarifs de chaque industrie.

Quelques-uns des membres du cabinet avaient demandé à M. Waddington de faire publier à l'Officiel le rapport de M. de Saint-Vallier, sur la visite à M. de Bismark, pour montrer au pays l'excellence de la situation extérieure de la France. Après quelques objections du président du conseil qui ont paru concluantes, les ministres n'ont plus insisté. Le rapport de M. de Saint-Vallier ne sera pas publié.

Plusieurs amis de M. Gambetta, au nombre desquels on peut citer M. Allain-Targé, s'expriment sur la situation extérieure avec beaucoup moins d'optimisme que M. Waddington.

M. Gavoyère, l'éminent doyen de la Fa-

culté libre de droit d'Angers, vient d'adresser à la commission sénatoriale de l'enseignement un remarquable mémoire dans lequel il critique avec raison l'article 3 du projet de loi Ferry, article relatif aux inscriptions et que la commission a cru devoir maintenir dans son propre projet.

L'honorable doyen démontre avec une grande vigueur de dialectique :

1° Que l'article 3 donne aux inscriptions un caractère qui répugne au bon sens ; car, perdant la valeur d'une garantie de scolarité, elle devient inutile ;

2° Qu'aucune des raisons alléguées ne justifie cet article. M. Gavoyère le démontre en discutant successivement tous les arguments produits par les partisans de la loi Ferry ;

3° Que l'adoption de cet article entraînerait pour les Facultés libres les inconvénients les plus graves, car elle aurait pour résultat de priver ces Facultés de précieuses ressources pécuniaires et de les faire déchoir au rang de simples écoles préparatoires.

M. Gavoyère termine en engageant les sénateurs à peser dans leur raison et leur conscience les objections qu'il vient de développer, et en exprimant l'espérance qu'ils voudront bien repousser les dispositions de l'article 3, qui sont contraires au bon sens, à la justice et au bien des études.

Nous avons annoncé, il y a quelque temps, que M. de Noailles était désigné pour aller remplacer M. Teisserenc de Bort à l'ambassade de Vienne.

Nous croyons savoir que le gouvernement austro-hongrois n'a pas agréé ce choix. M. de Noailles restera donc à Rome.

Quant à l'ambassade de Vienne, elle resterait sans titulaire, jusqu'au moment prévu où M. Waddington quittera le ministère pour aller occuper ce poste important.

On sait qu'il est d'usage dans la diplomatie de soumettre le choix des ambassadeurs à l'agrément des puissances auprès desquelles ils sont accrédités.

C'est ainsi que le choix de M. de Noailles avait été présenté à l'agrément du cabinet de Vienne qui a fait connaître avec beaucoup de courtoisie, mais sans réticences, que M. de Noailles ne pouvait pas être à la cour d'Autriche *persona grata*.

Plusieurs journaux, avons-nous dit, ont reproduit l'adresse au comte de Chambord lue dans le banquet légitimiste de Challans.

Le projet de poursuivre ces journaux a été examiné, puis rejeté au conseil des ministres.

Le *Gaulois* est le seul journal qui sera poursuivi, parce que c'est le premier qui ait publié l'adresse légitimiste.

S'il faut en croire les bruits qui circulent, le gouvernement s'affole. On assure que des poursuites seraient dirigées contre l'*Union*, à cause de la publication du discours prononcé par M. Mayol de Lupé au banquet de Challans. Le délit relevé par le ministère serait celui d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement.

M. Yvan de Woestyne, rédacteur du *Gaulois*, a comparu samedi devant le juge d'instruction, pour être interrogé au sujet de la publication, dans ce journal, de l'Adresse des royalistes vendéens à M. le comte de Chambord. Notre confrère s'est, paraît-il, rendu coupable des délits d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement et d'apologie de faits qualifiés crimes par la loi.

Le passage de l'Adresse royaliste particulièrement visé par la poursuite est le suivant :

« Français, nous ne pouvions subir avec résignation l'atteinte flagrante portée par le pouvoir actuel à nos droits les plus chers. »

« Nous devons déclarer à la face du pays que les fonctions municipales ne sont pas un joug sous lequel se courbent la liberté privée et la dignité des caractères.

« Une protestation solennelle, Monseigneur, s'imposait à nos consciences.

« L'hommage aux victimes de l'arbitraire républicain appelait l'hommage à l'auguste Dépositaire, à l'invincible Gardien des traditions et des libertés nationales.

« Aux héritiers de l'antique honneur français, aux fils des défenseurs héroïques de nos franchises, aux fils de l'indomptable fidélité vendéenne, nous avons dit : La République en est venue à l'arbitraire, c'est l'heure de pousser le cri de liberté du Marais et du Bocage.

« Les petits-fils des géants sont accourus.

« Entre l'orme séculaire de Fonteclose à la cime duquel l'immortel Charette arbora, sous la Terreur, le drapeau de la foi et de l'honneur, et le glorieux champ des Mathes, où tomba l'héroïque La Rochejacquelein à la dernière prise d'armes de la Vendée, nous venons délibérément proclamer que les Vendéens resteront toujours dignes de leurs illustres ancêtres :

« Fidèles à Dieu, fidèles au Roi. »

La comparution de M. Yvan de Woestyne devant le juge d'instruction a été signalée par un incident piquant qui achève de donner à la poursuite intentée contre le *Gaulois* une tournure de vaudeville :

« Au cours de l'interrogatoire de M. de Woestyne, raconte le *Gaulois*, et pour dicter au greffier la partie spécialement incriminée que nous avons reproduite plus haut, le juge d'instruction se servait du numéro du *Gaulois* appartenant au dossier. Le scribe, qui entendait mal, demanda à suivre la dictée en ayant également un journal sous les yeux, et il sortit de sa poche une feuille qui l'aida à dresser le procès-verbal. Au moment de le signer, notre collaborateur jeta les yeux sur cette feuille et reconnut le *National*. De sorte que, pour établir notre délit, à nous qui sommes poursuivis seuls — heureusement, — dans cette affaire, on s'est servi d'un journal qui est tout aussi coupable que nous, et qui n'est pas mis en cause. »

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

AVENTURES D'UN GENTILHOMME

EPILOGUE.

(Suite et fin.)

Huit jours après, un cabinet particulier du Palais-Royal réunissait le plus singulier personnel qu'on y eût vu de mémoire de garçon-restaurateur.

Trois invalides en grande tenue d'une part, de l'autre le comte de Montreuil et le chevalier de La Faugerais avec leurs femmes et leurs jeunes enfants, s'asseyaient autour d'une table. Une place restait inoccupée entre Gérardium et l'Enflammé, elle était destinée à Alain.

Digne fils de Pierre Gavésio, l'ancien voltigeur d'Artois fit quelques difficultés pour l'occuper ; mais Ermel commanda militairement, Alain obéit, et bientôt il se trouva fort à son aise, car Gérardium avait pris la parole.

Le sergent d'invalides, au nom de ses camarades, remercia les deux anciens lieutenants de l'honneur qu'ils leur faisaient.

« C'est bien ! c'est très-bien ! vous poursuivit-il.

Je leur avais toujours dit à ces sans-culottes d'autrefois que la liberté, l'égalité, la raison et toutes leurs belles histoires, il ne fallait pas les chercher ailleurs que chez les honnêtes gens !... On a bien vu en Vendée que les derniers paysans avaient des grades, pendant que les nobles et les gentilshommes comme vous portaient le fusil.

— Gérardium, tu parles bien, dit Alain.

— Ce n'est pas, comme dit l'autre, que je n'aie pas de regret de mon Empereur... Nous étions au 18 brumaire, dame !

— Une journée compromettante, fit l'Enflammé.

On parla des bords du Rhin, d'Antonio, du fameux sergent Bayonne, de Piment, d'Arrache-Tout. Les pipes et briquets de la famille Winterhalphen furent reçus avec une vive reconnaissance par les grenadiers.

On passa en revue tous les acteurs du drame de Rosven. Enfin Gérardium, à propos d'une des campagnes de l'Empire, s'écria :

— Et un autre, dont nous ne disions rien, faut que j'en parle !... Je l'ai revu, moi, le colonel La Patrie.

— Gérardium ! Gérardium ! s'écria l'Enflammé, tu es déjà trop blagué avec ton Empereur, c'est compromettant, mais surtout fais attention... Ah ! le garçon est sorti.

Bec-de-Perdrix ajouta :

— Mes lieutenants, sans vous commander, il

vaut autant, comme dit l'Enflammé, que les garçons n'entendent pas l'histoire de notre ancien colonel.

— Bien ! répondirent à la fois Ermel et Montreuil.

— Donc ! si l'ami l'Enflammé n'y trouva plus rien à réclamer, reprit Gérardium, c'était la veille d'Austerlitz, nous étions en ce temps-là dans la garde de l'Autre, le petit Caporal, s'entend. Je vois passer un capitaine d'état-major à cheval....

« Tiens ! tiens ! tiens ! dis-je, je connais cette balle-là. » — Bec-de-Perdrix, ici présent, répond :

« C'est notre ancien colonel de la Meuse. » C'était lui ! L'ami l'Enflammé recommença d'avoir la colique. L'ancien colonel passa au galop sur le front du bataillon, remit son ordonnance, et retourna au quartier général. — « Le brigand ! que je me disais en moi-même, aura encore une fois changé de nom. L'Enflammé avait une de ses venettes. Moi, j'ai toujours eu du goût pour savoir le fin du fin, je vas au quartier général le lendemain ; il y avait là un cuirassier de la vieille, un malin, je le reluque, je lui dis : « Connais-tu un capitaine d'état-major comme ci et comme ça ? » — « Tiens, dit-il, si je le connais ! il était lieutenant aux cuirassiers le mois passé. » — « Comment l'appelles-tu ? » — « Le capitaine des Vignes. » — « Bon ! » Une fois que je connus le nouveau nom du *Si-Signor*, le reste n'était plus malin. Paraîtrait que mon co-

lonel, après son coup à Vannes, alla se rengager simple dragon à Paris. — Ce n'était pas un fils de Mars, non, mais il était brave, je l'ai toujours dit, et il avait son éducation ; il passe officier au 1^{er} cuirassiers, et ensuite dans l'état-major. — A Wagram, l'Enflammé eut encore une autre venette, le fameux chevalier du Genet était redevenu colonel, il passe devant la tente de S. M. l'Empereur Napoléon, où pour lors l'Enflammé était de faction. Son fusil manqua lui tomber des mains quand il présenta les armes. — Il est général à cette heure, avec des croix de toutes les couleurs. Et l'Empereur, oui Messieurs, l'Empereur l'a fait baron. — Quand le Roi est revenu, notre baron a fait demi-tour tout le premier : un sans-cœur... voyez-vous. — Il est pour le présent au ministère de la guerre, où il fait la pluie et le beau temps.

Le garçon restaurateur entra.

— Pchtt ! fit l'Enflammé.

Gérardium haussa les épaules.

— Si vous avez un fils, un neveu, n'importe, au service, méfiez-vous de lui, voilà le sentiment de Gérardium.

Le sergent d'invalides venait d'expliquer, sans s'en douter, pourquoi Jean de La Faugerais et ses frères étaient en défaveur. Un pouvoir occulte les persécutait. Le nom de La Faugerais était odieux, et pour cause, à M. le baron des Vignes, lieutenant-général attaché au personnel de la guerre.

Retenons notre rire, proclamons sérieusement que la République est bien le régime idéal de l'égalité devant la loi, et M. Le Royer le plus grand des ministres de la justice.

LETRE DE M. GENT.

M. Gent, qui vient d'être révoqué de ses récentes fonctions de gouverneur de la Martinique, a adressé à la date du 24 novembre la lettre suivante aux journaux républicains :

« Monsieur le rédacteur,

Par décret du 24 octobre dernier, j'étais nommé gouverneur civil de la Martinique. Par autre décret du 20 novembre, je suis révoqué, et un gouverneur militaire est nommé en mon remplacement.

Quels sont les faits qui ont précédé ou suivi ma nomination ? Et comment et pourquoi cette révocation a-t-elle pu être consentie ou subie par ceux-là mêmes qui, n'ignorant rien de moi et voulant, disaient-ils tous et d'autres encore, récompenser dignement toute une vie de dévouement et de sacrifice, m'ont pendant trois mois proposé, défendu, voulu et nommé, pour m'abandonner, me frapper et me sacrifier plus cruellement que jamais aujourd'hui ? C'est ce que, sans plus de réflexions, je viens signaler à la conscience publique par des déclarations qui défont la contradiction.

Je déclare que l'offre du gouvernement de la Martinique m'a été spontanément faite par un ministre avec autorisation de son collègue de la marine et des colonies, et bientôt avec l'adhésion de la presque unanimité du cabinet. Cette offre rencontra une seule opposition personnellement sympathique, mais tenace, et dans mon intérêt même on convint d'ajourner une solution que l'on désirait unanime, au retour des vacances ministérielles.

Je déclare que cette unanimité fut obtenue et ma nomination décidée dans le conseil du 16 octobre, après neuf semaines de discussions ou de réflexions, et le même jour je recevais à Orange, où j'étais depuis un mois et demi, une dépêche ministérielle qui me mandait à Paris.

Je déclare que ma nomination a été signée le 21 octobre, c'est-à-dire après la menace faite par un journal de reproduire et de répandre encore un dossier déjà publié il y a dix-huit mois dans ses colonnes, et même signalé à la tribune de la Chambre — après deux conférences dans lesquelles la question de confiance absolue fut posée comme condition de mon acceptation, et complètement satisfaite à la suite d'explications données sur tout — et spécialement après abandon de l'éventualité d'un procès en diffamation, conformément à l'opinion formelle de plusieurs ministres consultés dans l'intervalle des deux conférences.

Je déclare que cette confiance s'est maintenue entière après la réalisation de la menace du *Pays*, après la reproduction, le 25, du dossier publié en 1878, après la publication de ma lettre, qui reçut une approbation complète, après une conférence aussi

L'Enflammé trouvait la conversation singulièrement compromettante ; dès qu'elle changea, il fut content. On but à la santé des Winteralfen, des Maniz y Bayen et de tous les La Faugerais.

On but à la mémoire du brave et généreux Mathieu Piment.

Enfin on se sépara, et bientôt après la famille reprit la route de Bretagne, où les épisodes de ce tour de France, avec une pointe sur les deux frontières des Pyrénées et du Rhin, devaient mille fois faire les délices de la veillée.

En 1825, le lieutenant-général baron des Vignes fut reconnu par un vieil émigré qui avait servi dans le régiment de Turenne ; il nia qu'il fût le chevalier du Genêt, reçut un démenti, donna un soufflet et mourut en duel à l'âge de soixante-quatre ans.

Le mois suivant, Jean de La Faugerais fut nommé chef d'escadrons.

G. DE LA LANDELLE.

satisfaisante, aussi confidentielle que possible, que j'eus le 27 avec M. le ministre, et jusqu'au 30, où les dispositions à mon égard commencèrent à se modifier.

Je déclare que c'est alors seulement qu'apparut ou reparut la question d'un procès à former en diffamation devant la police correctionnelle — procès abandonné par le ministre, sur l'avis formel de ses collègues, — procès dont il n'avait plus parlé, même après la publication du dossier, — procès qu'il croyait utile, tout en déclarant en même temps qu'il ne me demandait pas de le faire, — procès absolument désapprouvé par l'honorable avocat qu'on m'avait en quelque sorte désigné, comme inutile, parce qu'il se rapportait à des faits connus, appréciés et jugés depuis quarante-trois ans par mes amis comme par mes adversaires politiques, et par les ministres eux-mêmes, comme inefficace au point de vue de la preuve, qui n'était pas admissible et ne pouvait donc pas donner la satisfaction que l'on attendait de lui, et comme inacceptable pour moi et inexigible pour tous par la raison déterminante que j'aurais été de ma part la reconnaissance et pour tous autres le droit de croire que toutes décisions antérieures rendues à ma décharge, et surtout la sentence unanime du jury d'honneur choisi en 1848 par et parmi mes adversaires politiques, étaient insuffisantes, sans valeur, et avaient besoin de la ratification d'un tribunal correctionnel qui ne pouvait pas la donner.

J'ajoute que de récentes et nombreuses expériences faites par des diffamés comme moi par le même journal n'étaient pas de nature à diminuer l'autorité de la conviction qui m'était si résolument affirmée.

Je déclare que cet avocat a bien voulu accepter la responsabilité de son opinion et qu'il est allé la manifester à deux des ministres, qui, pour ne rien dire de plus, ne l'ont ni combattue ni contredite, et qui l'ont transmise et, je le crois, recommandée à leur collègue sans parvenir à ébranler sa tardive, son incompréhensible détermination.

Je déclare qu'au conseil du 16 novembre, une vive discussion s'est engagée sur la demande de M. l'amiral d'être autorisé à pourvoir à mon remplacement, et qu'elle a été naturellement close par l'offre par lui faite de donner sa démission. Si puissantes que pussent être toutes considérations de justice, de raison, de gratitude politique, de loyauté même et d'amitié, elles devaient s'effacer, dans les circonstances présentes, devant cette menace d'une crise ministérielle. Et pendant toute une semaine, tous les efforts se sont épuisés pour obtenir de moi que, seul, je subisse le coup et supportasse la responsabilité du sacrifice que l'on faisait de moi.

On m'a demandé de démissionner, et j'ai déclaré que ce serait une lâcheté que l'on ne devait pas attendre de moi. On m'a demandé de me laisser porter comme non acceptant en me laissant entrevoir que je conservais ainsi mon titre de député, et qu'on m'y aiderait. J'ai déclaré que ce serait un mensonge et un acte de déloyauté, car j'avais accepté, j'avais manifesté mon acceptation, et je l'avais même exécutée en recevant, le lundi 27, le mandat relatif aux frais de premier établissement, en en touchant à la caisse du ministère le montant, dépensé déjà en vue du prompt départ que l'on désirait de moi, et j'ai déclaré qu'il n'y avait que deux résolutions à prendre à mon égard : ou bien mon maintien dans le poste qu'en pleine connaissance de cause, après discussions et réflexions, après menaces et attaques, après tant d'affirmations d'estime, de confiance et d'honorabilité, l'on m'avait proposé, donné et conservé, — ou bien une brutale, mais digne révocation, que l'opinion publique jugerait.

Et voilà comment, voilà pourquoi je me trouve à cette heure, par une sorte de surprise, de piège, disait hier le *Pays* victorieux, dépouillé de mon titre de député et révoqué par des amis, sous la menace et à l'injonction d'adversaires ou d'ennemis, des fonctions que l'on disait avoir recherchées pour moi comme une récompense due.

Et voilà comment, voilà pourquoi je me trouve à cette heure, par une sorte de surprise, de piège, disait hier le *Pays* victorieux, dépouillé de mon titre de député et révoqué par des amis, sous la menace et à l'injonction d'adversaires ou d'ennemis, des fonctions que l'on disait avoir recherchées pour moi comme une récompense due.

Je le disais un jour à l'un d'eux : « Je suis fait à la souffrance. » Mais je n'aurais jamais pu supposer qu'elle dû m'être imposée, plus cruelle que jamais, par les ministres de la République !

En terminant cette longue lettre, c'est un devoir pour moi de remercier de cœur les amis que je connais de tout le dévouement qu'ils ont mis à empêcher une injus-

tice aussi criante pour moi que déplorable pour ceux qui l'ont commise.

« Veuillez agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments.

ALPHONSE GENT,
Ancien député.

Il paraît que M. Gambetta a appris la révocation de M. Gent par le *Journal officiel*. On dit qu'il est furieux, d'autant plus que le révoqué avait été recommandé par lui, et l'on assure qu'il aurait laissé échapper ces mots :

« C'est une injure gratuite dont je me souviendrai. »

On sait, disent les *Tablettes d'un Spectateur*, que M. Madier de Montjau déposera une demande d'interpellation au sujet de la révocation de M. Gent.

L'irritation des députés de l'extrême gauche est très-grande et se manifeste de la façon la plus véhémement. Personne ne doute qu'en signant la révocation du favori de M. Gambetta, le cabinet n'ait signé son arrêt de mort.

On écrit d'Orange que les conservateurs de cette ville pressent M. Nogent Saint-Laurent, grand propriétaire à Orange, de poser sa candidature pour la succession de M. Gent.

On assure que M. Gent sera invité à rembourser à la caisse du ministère de la marine les avances (22,000 fr.) qui lui ont été faites à titre de gouverneur de la Martinique.

M. Martel, président du Sénat, est atteint depuis plusieurs jours d'une pleurésie simple qui suit son cours régulier et nécessite le repos le plus absolu. Bien que l'état de santé de l'honorable président n'inspire aucune inquiétude, on craint cependant que M. Martel ne puisse pas présider jeudi prochain la séance d'ouverture de la session extraordinaire.

Le *Figaro* a reçu la dépêche suivante de Bayonne, 20 novembre :

« Le conseil d'enquête, chargé d'examiner le cas de M. de Carayon-Latour, lieutenant-colonel de l'infanterie territoriale de la Gironde, coupable d'avoir assisté à un banquet légitimiste du 29 septembre, s'est réuni aujourd'hui, à une heure. Le conseil se composait du général de division Lian, président, et de MM. d'Apat, Faure et Capdepon, lieutenants-colonels territoriaux des Basses-Pyrénées et des Landes. Le général de brigade Peychaud remplissait les fonctions de rapporteur.

M. de Carayon-Latour a présenté lui-même sa défense avec une grande et digne éloquence. Il a terminé en disant « que le petit-fils d'un maréchal de France ne devait pas sortir de l'armée par une révocation. »

Le lieutenant-colonel de Carayon-Latour a été acquitté par quatre voix contre une.

La séance a été terminée à trois heures et demie. »

On lit dans l'*Union*, de Paris :

« Nous avons eu hier un septième enterrement civil, pour honorer la dépouille mortelle d'un amnistié. Un de ces malheureux, rapatrié par le *Calvados*, fatigué de traîner sur le pavé de Paris une existence misérable, toujours sans travail et souvent sans pain, s'est donné volontairement la mort en se pendant à un arbre du bois de Vincennes. Les frères et amis sont allés chercher son corps à la Morgue, l'ont promené triomphalement dans les rues jusqu'au Père-Lachaise, où s'est terminée la cérémonie païenne.

Ainsi, il demeure bien et dûment établi que la philanthropie socialiste, que l'on s'efforce de substituer à la charité catholique, laisse mourir ses adeptes de faim et de désespoir, alors même qu'elle détient dans ses caisses des sommes assez considérables qu'elle a, disent les feuilles radicales, recueillies par ses comités. »

On écrit de Madrid, 24 novembre :

« L'impératrice Eugénie a appris du roi, qui l'attendait à la gare, la mort de sa mère, la comtesse de Montijo. Les obsèques auront lieu demain. L'impératrice restera quelques jours à Madrid. »

M^{me} la comtesse de Montijo est morte des suites d'une attaque de paralysie. Elle était âgée de 83 ans.

L'impératrice n'avait pas fait prévenir le gouvernement français de son passage ; elle n'avait aucune autorisation à lui demander, et ce qui a été publié par plusieurs journaux à cet égard est inexact. Personne n'a été prévenu d'un voyage décidé soudainement sur la nouvelle de la grave maladie de M^{me} la comtesse de Montijo.

Dès que M. le prince Napoléon et M^{me} la princesse Mathilde ont appris l'arrivée de leur cousine, ils se sont rendus auprès d'elle pour exprimer à Sa Majesté la profonde douleur qu'ils éprouvaient du nouveau malheur qui frappe la veuve de l'Empereur et la mère du Prince impérial. Cette entrevue de famille a donné lieu aux épanchements les plus douloureux.

On mande de Bayonne au *Globe* :

« L'ex-impératrice a fait le voyage de Paris en Espagne dans un coupé lit-toilette. Aucun incident ne s'est produit sur le parcours. A chaque station, quelques curieux viennent saluer l'ex-impératrice. M. de Cossé-Brissac l'accompagne. Tous deux ont déjeuné à Bordeaux.

« A Biarritz, l'ex-impératrice Eugénie, à son passage à la gare, s'est mise à la portière du wagon et a serré la main aux personnes qui s'étaient approchées d'elle, et dont plusieurs lui étaient connues depuis l'époque où elle y venait passer la saison des bains de mer. »

TROISIÈME INCENDIE A ALGER.

On télégraphie d'Alger, 23 novembre :

« Un troisième incendie a éclaté hier à l'entrepôt de la Douane. Grâce à la proximité de la mer, le feu a été éteint avant d'avoir pu se développer. Cependant deux personnes ont été blessées.

« Les foyers des premiers incendies brûlent encore. On procède à la démolition des murs calcinés.

« La ville est profondément impressionnée.

« Par ordre du maire, le théâtre a fait relâche hier.

« La nuit dernière a été tranquille.

« La justice informe sur les causes de l'incendie. »

Voilà trois incendies en trois jours, et la population algérienne en est, à juste titre, fortement émue. A quoi servent donc le gouverneur civil et le secrétaire général du gouverneur ? Ce gouvernement sérieusement civil nous paraît sérieusement impuissant.

Ce pauvre Abd-el-Kader, qu'on avait déjà enterré plusieurs fois, et qu'on vient de re-enterrer ces jours derniers, se porte comme un charme. Il espère bien jouir pendant longtemps encore de la pension annuelle de 100,000 francs que lui sert le gouvernement français, car il n'a que 73 ans, et les Arabes vivent jusqu'à cent ans.

Etranger.

BELGIQUE. — Le *Journal de Bruxelles* apprend de source certaine que le traité austro-allemand contient les stipulations suivantes :

« Si une des parties avait la guerre à soutenir contre une troisième puissance, l'autre partie lui devra son concours pour empêcher l'intervention d'une quatrième puissance. »

ANGLETERRE. — On télégraphie de Dublin qu'un grand meeting a été tenu à la Rotonde, pour protester contre les récentes arrestations.

ALLEMAGNE. — La *Gazette de Francfort* apprend que le ministère prussien est disposé à prolonger d'une année le petit état de

siège réclamé à Berlin et dans les environs le 28 novembre 1878.

SUISSE. — On écrit de Berne :

« Il tombe depuis huit jours une quantité considérable de neige dans les Alpes. Les communications télégraphiques avec l'Italie par le Gothard ont été interrompues, les trains de la Haute-Italie subissent des retards considérables. Le passage du Gothard est intercepté ; sous l'influence du redoux, des avalanches ont rendu les services impossibles. Une de ces avalanches a surpris la poste, l'équipage a été culbuté. Toutefois, les voyageurs s'en sont tirés sans blessures, quatre chevaux ont été tués. Les mêmes nouvelles parviennent des passages de l'est qui sont aussi interceptés. »

ETATS-UNIS — On mande de New-York, 21 novembre, soir :

« Un ouragan violent a sévi sur tous les lacs, mardi et mercredi. Un grand nombre de personnes ont péri. Les dégâts sont considérables. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

CHAMBRE DES AVOUÉS.

La Chambre des avoués près le Tribunal civil de Saumur, pour l'année judiciaire 1879-1880, est ainsi composée :

MM. BEAUREPAIRE, président.
POULET, syndic.
ALBERT, rapporteur.
LECOY, secrétaire.

CRUE DE LA LOIRE.

Depuis vingt-quatre heures, la Loire a cru à Saumur de plus d'un mètre. Hier, toutes les grèves étaient découvertes ; aujourd'hui il n'en paraît plus.

CONCERT FRANCIS PLANTE.

On nous prie d'annoncer que le concert de M. Planté aura lieu définitivement le jeudi 14 décembre, dans la grande salle de l'hôtel de la Paix.

Les places réservées se prennent à l'avance chez M. Mercier-Fischer, place de la Bilange.

PÉTITION A L'ADMINISTRATION MUNICIPALE.

Le projet de suppression de l'atelier d'Arçonnerie annexé à l'École de cavalerie a vivement préoccupé le commerce de Saumur, qui a adressé à l'administration municipale la pétition suivante, couverte d'un grand nombre de signatures :

« Monsieur le Maire,

Le projet de M. le Ministre de la guerre serait, paraît-il, d'enlever de Saumur l'Arçonnerie, et de donner à ce local une autre destination.

Ce projet, tout étudié qu'il soit par les promoteurs de cette mesure, soulève plusieurs objections que nous allons avoir l'honneur de vous exposer.

Le Conseil municipal, dans ses délibérations des 23 et 30 mars 1861, a, sur la demande de l'École, accordé au ministère de la guerre une somme de 5,000 fr. pour la création des ateliers qu'on projette de supprimer.

L'Arçonnerie, année moyenne, verse sur notre place environ 400,000 fr. pour le montant de ses fournitures. En outre, les hommes qu'elle occupe, les bois qu'elle emploie, sont d'un apport important dans les recettes municipales, et que ne remplacent même pas, à beaucoup près, une augmentation de 150 chevaux. Notre ville, privée de cet arsenal, voit d'un côté son commerce, d'un autre côté son budget, atteints dans leurs intérêts. La commission municipale actuelle doit (nous dirions même que c'est pour elle un devoir impérieux) chercher à maintenir dans la localité tout ce qui est une cause d'affaires, de transactions, d'industrie et de richesses.

Elle ne peut à aucun prix souffrir qu'on anéantisse ces ateliers qu'elle a le droit de conserver, puisque Saumur a coopéré à cette création, comme nous avons eu l'avantage de vous l'indiquer tout à l'heure.

Le Conseil doit en outre rappeler à la

mémoire de M. le Ministre de la guerre le nombre considérable de pièces d'équipement de toutes sortes que cet établissement a produit en 1870. Il ne doit pas aussi passer sous silence l'importance de la situation topographique de Saumur, devenue tête de ligne de la voie ferrée qui va relater directement, et sous peu, le Nord et le Midi de la France.

En cas de guerre, l'Arçonnerie, située ainsi dans une ville traversée par plusieurs chemins de fer importants, rendrait de grands services à l'armée, car, avec l'outillage dont elle est munie, outillage qui est très-long et difficile à fabriquer, elle peut, mieux que toute autre, confectionner promptement et d'une façon très-soignée, bien plus soignée que dans l'industrie, une très-grande quantité de selles appropriées à toutes les armes et pouvant être, de suite, dirigées de tous côtés.

En résumé, le départ de l'Arçonnerie lèse doublement les intérêts de la ville de Saumur dans ses recettes et dans son commerce, enlève à notre cité une de ses rares industries, à l'armée un lieu d'études pour les élèves qui viennent suivre un cours à l'École, et un centre de fabrication et d'approvisionnement facile en temps de guerre.

Le Conseil municipal voudra bien s'occuper activement de cette question importante qui, nous l'espérons, sera résolue à l'entière satisfaction des Saumurois.

« Veuillez agréer, monsieur le Maire, nos salutations les plus distinguées. »

(Suivent les signatures.)

Avis administratif.

VILLE DE SAUMUR.

Cours publics de Physique et de Chimie.

Le Maire de la ville de Saumur informe ses concitoyens qu'un cours public et gratuit de physique et de chimie sera fait par M. Zupp, à partir du jeudi 4 décembre 1879, et sera continué les jeudis suivants.

Ces cours auront lieu à 8 heures du soir, dans la classe de physique du collège communal.

Les leçons comprendront : pour la chimie, l'air atmosphérique et les gaz qui le composent, et, pour la physique, l'électricité dynamique.

Le Maire, J. COMBIER.

ANGERS.

D'après une note publiée dans le *Patriote*, la boulangerie des Sociétés de secours mutuels d'Angers ne vend pas le pain seulement à ses sociétaires, mais à tout le monde indistinctement.

TOURS.

On annonce qu'un syndicat vinicole se fonde à Tours pour le département d'Indre-et-Loire ; son but est de défendre les intérêts de la production, de la consommation et du commerce des vins et spiritueux. Cette heureuse institution existe déjà dans un grand nombre de départements, où elle rend les plus grands services.

POITIERS.

Les conservateurs du canton Sud de Poitiers viennent d'obtenir un grand succès. M. de Touchimbert a été élu au Conseil général par plus de 150 voix contre son concurrent républicain, M. Ovide Maurice. La lutte a été très-vive.

La Société Chorale de Poitiers, sous l'habile direction de M. Puisais, a fait entendre dimanche, à l'église Montierneuf, à Poitiers, la messe de Van Brée, en l'honneur de sainte Cécile, patronne des musiciens.

NANTES.

La fête de sainte Cécile ramène chaque année à l'église Saint-Nicolas de Nantes la Société orphéonique nantaise, et, avec elle, les amateurs de belle musique. Nous assistions dimanche, dit *l'Espérance du peuple*, à cette fête religieuse et artistique, à laquelle nous n'avions jamais rencontré une foule plus nombreuse et plus sympathique.

UNE HEUREUSE DÉCOUVERTE.

Un pharmacien de Vaucouleurs, M. MARÉCHAL, vient de découvrir un merveilleux remède, le *Spa-*

salgique, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête.

La *Spasalgique-Maréchal*, qui coûte 2 fr., se trouve dans les bonnes pharmacies. — Le dépôt à Saumur est chez M. NORMANDINE.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 23 novembre 1879.

Versements de 102 déposants (13 nouveaux), 14,836 fr. 50 c.
Remboursements, 7,598 fr. 50 c.

Théâtre de Saumur.

Direction CHAYANNE.

Mardi 25 novembre 1879.

REPRÉSENTATION AVEC LE CONCOURS DE M^{lle} REGGIANI

Première chanteuse contralto

MIGNON

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de Michel Carré et J. Barbier, musique d'AMBOISE THOMAS.

M^{lle} REGGIANI remplira le rôle de *Mignon*.

Les autres rôles seront joués par M^{lle} Lagye, MM. Gense, Sureau, Delersy, Letellier, Bignon, Ludovic et Guiraud.

Le prix des places pour cette représentation est fixé comme suit :

Loges de balcon, fauteuils, stalles, 4 fr. 50 ; parquet, pourtour, premières loges, 3 fr. ; balcons, 3 fr. 50 ; parquet militaire, 2 fr. ; parterre, 2 fr. ; parterre militaire, 1 fr. ; secondes, 1 fr. ; amphithéâtre, 50 centimes.

JEUDI 27 novembre 1879.

Tournée artistique sous la direction de M^{lle} TRÉNARD, de la Comédie-Française.

UNE SEULE REPRÉSENTATION DE

M^{lle} MARIE LAURENT

Du théâtre de l'Odéon.

MM. Maurice SIMON, REYKERS, MONDET, LAGARDE, M^{lle} Jeanne PAZZA et DERVAL, du théâtre de l'Ambigu.

THÉRÈSE RAQUIN

Drame en 5 actes, de M. ÉMILE ZOLA.

M^{lle} MARIE LAURENT jouera le rôle de M^{lle} Raquin, qu'elle a créé à Paris.

Distribution. — Laurent, M. Maurice Simon ; Michaud, M. Reykers ; Grivet, M. Mondet ; M^{lle} Raquin, M^{lle} MARIE LAURENT ; Thérèse Raquin, M^{lle} J. Pazza ; Suzanne, M^{lle} Derval ; Camille, M. Lagarde.

Le spectacle commencera par :

UNE HISTOIRE ANCIENNE

Comédie en 1 acte, du Théâtre-Français, par M. Emile de Najac.

Distribution. — Georges de Gailles, M. Reykers ; Clotilde, M^{lle} Derval.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

PRIX DES PLACES ORDINAIRE.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Marché de Saumur du 22 novembre.

Blé de semence.	28	—	Huile de noix. 50	125	—
Blé nouv. (1 ^{re} .)	—	—	Huile chene. 50	—	—
Froment (1 ^{re} .) 77	25	50	Graine tréfle 50	—	—
Halle, moy. 74	24	86	— luzerne 50	—	—
Seigle 75	16	—	Foin (dr. c.) 780	68	—
Orge 65	15	50	Luzerne — 780	60	—
Avoine h. bar. 50	10	—	Paille — 780	60	—
Fèves 75	15	75	Amandes . . . 50	—	—
Pois blancs. 80	45	—	Cire jaune. . . 50	190	—
— rouges. 80	34	—	Chanvres 1 ^{re}	—	—
Graine de lin. 70	—	—	qualité (52 k. 500)	45	—
Chenevis 50	18	—	— 2 ^e	—	42
Farine, culas. 157	73	—	— 3 ^e	—	38

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1877, 1 ^{re} qualité	à 130
Id. 1877, 2 ^e id.	à 110
Ordin., env. de Saumur 1877, 1 ^{re} id.	à 105
Id. 1877, 2 ^e id.	à 100
Saint-Léger et environs 1877, 1 ^{re} id.	à 105
Id. 1877, 2 ^e id.	à 100
Le Puy-N.-D. et environs 1877, 1 ^{re} id.	à 95
Id. 1877, 2 ^e id.	à 90
La Vienne, 1877.	à 80
ROUGE (2 hect. 30).	
Souzy et environs, 1877	140 à 150
Id. 1878	à 140
Champigny, 1878 1 ^{re} qualité	200 à 215
Id. 2 ^e id.	140 à 150
Id. 1877 1 ^{re} id.	à 140
Id. 2 ^e id.	à 130
Varrains, 1877	à 140
Varrains, 1878	à 150
Bourgeil, 1878 1 ^{re} qualité	à 160
Id. 2 ^e id.	à 140
Id., 1877. 1 ^{re} id.	à 140
Id. 2 ^e id.	à 130
Restigné 1878	à 140
Id. 1877	à 140
Chinon, 1878. 1 ^{re} id.	à 140
Id. 2 ^e id.	à 130
Id. 1877 1 ^{re} id.	à 140
Id. 2 ^e id.	à 130

Place du Petit-Thouars.

EXPOSITION DU GRAND MUSÉE ROMAIN

Aléthescope

Visible pour tous, hommes, dames, demoiselles et enfants.

Ce beau Musée renferme un travail incomparable, travail de vingt années de patience, qui a valu à l'auteur plusieurs médailles, notamment la grande médaille d'or du Progrès avec la croix d'Honneur ; faire ici la désignation des sujets, ce serait trop long.

Ouverture tous les soirs, de 6 heures 1/2 à 10 heures, et les jeudis et dimanches, de midi à 10 heures du soir.

Entrée du jour, 20 centimes, et le soir 30 centimes. — Moitié prix pour les enfants de moins de 10 ans.

VUE GÉNÉRALE

DE LA VILLE D'ANGERS

Par M. MOLLAY.

Ce magnifique plan lithographique est mis en vente au prix de 4 fr., à Saumur, chez tous les libraires.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N^o 63,476 : M. le curé Compere, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière de Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N^o 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCLEY, instituteur à Cheysson (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 16 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean ; GONDRAUD ; BRESSON, successeur de TEXIER ; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie} (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 NOVEMBRE 1879.											
Valeurs au comptant.			Dernier cours.			Hausse			Baisse.		
3 %	81	60	30								
3 % amortissable	83	60	45								
4 1/2 %	112	25	25								
5 %	115	10	07								
Obligations du Trésor.	522	50									
Dép. de la Seine, emprunt 1857	242										
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510										
— 1865, 4 %	528										
— 1869, 4 %	400										
— 1871, 3 %	402	25	1	25							
— 1875, 4 %	515										
— 1876, 4 %	512	75	1								
Banque de France	8380										
Comptoir d'escompte	860										
Crédit agricole											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.		
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.		
6 — 45 — — — — —		
8 — 56 — — — — —		
1 — 25 — — — — —		
3 — 32 — — — — —		
7 — 15 — — — — —		
10 — 37 — — — — —		
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.		
8 — 21 — — — — —		
9 — 40 — — — — —		
12 — 40 — — — — —		
4 — 44 — — — — —		
10 — 28 — — — — —		
Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.		



COFFRE-FORT INCOMBUSTIBLE ET INCROCHETABLE DE B. HAFFNER AÎNÉ DE PARIS



L'usage du coffre-fort est très-répanu, et, à notre époque où chacun, industriel, fonctionnaire, officier ministériel, petit rentier ou commerçant, a sa fortune en valeurs mobilières et valeurs au porteur, il est devenu indispensable contre le feu et les voleurs.

Le plus grand nombre de ces coffres-forts pèche par la construction qui est en bois revêtu de tôles; les autres par le mécanisme, et tous en général par les portes, qui ne sont jamais incombustibles et voici pourquoi: les fabricants sont obligés de perforent leurs portes d'outre en outre par des trous plus ou moins grands pour y loger leurs serrures et combinaisons. Chacun comprendra que si une porte est percée à jour, en cas d'incendie, la chaleur et la flamme passent à travers toutes ces ouvertures et brûlent ce que le coffre renferme. Il est facile de s'assurer du fait, en dévissant la plaque qui couvre la combinaison.

Quant aux voleurs, trouvant des trous tout faits, ils ne s'amuse pas à en percer d'autres pour forcer la caisse.

M. HAFFNER aîné, de Paris, l'un des constructeurs de coffres-forts les mieux posés de la capitale, s'est livré à une étude sérieuse de tous les systèmes, et, après de nombreux essais, est arrivé à en construire un nouveau qui défie toute concurrence et a été admis à l'Exposition pour sa serrure perfectionnée.

Voici en quoi consistent les améliorations apportées par la Maison HAFFNER aîné:

1° Suppression complète du bois, coffres tout fer et à doubles parois, chacune d'une seule pièce;

2° Suppression des goujons qui servent à faire pivoter les portes; ils sont remplacés par des cols de cygne qui ont l'avantage de ne pas s'user comme les goujons et permettent aux portes de se développer entièrement, de façon à laisser libre toute l'entrée de la caisse;

3° Remplacement des serrures à gorges et à pompes, ainsi que les combinaisons de lettres visibles par des serrures à combinaisons invisibles, très-simples, mais d'une sûreté et d'une précision telles, qu'elles défient les plus habiles crocheteurs. La combinaison est facile à comprendre et à s'en servir même la nuit sans lumière;

4° La serrure et la combinaison invisibles, réunies ensemble, ne forment qu'une seule pièce placée dans l'épaisseur de la porte, entre la matière réfractaire; de cette façon, aucun trou ne traversant ladite porte, cette dernière reste pleine et se trouve par ce fait aussi incombustible que le coffre lui-même.

Ainsi compris, le coffre-fort est véritablement incrochetable et incombustible. Les expériences publiques, ainsi que les incendies de la Commune, ont plus que suffisamment prouvé l'incombustibilité des coffres-forts Haflner aîné; tandis que des milliers d'autres ont péri corps et biens.

Se méfier des systèmes à bon marché. On est parvenu à fabriquer des coffres-forts qui n'en portent que le nom, mais qui ne peuvent résister ni au feu ni aux voleurs, bien qu'on les vende pour remplir ces conditions.

Seul dépôt, pour tout le département de Maine-et-Loire, à la librairie et imprimerie **GODET**, place du Marché-Noir, à Saumur.

En dehors du dépôt, un bel album en chromo-lithographie sera à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

Etudes de M^e THUBÉ, commissaire-priseur, et de M^e MAURICEAU, huissier, à Saumur.

VENTE
Aux enchères publiques,
PAR AUTORITÉ DE JUSTICE,
Le jeudi 27 novembre 1879, et jours suivants, à midi,
A Saumur, villa Niepce, rue de Lorraine,
Par le ministère de M^e THUBÉ, commissaire-priseur.

Cette vente consiste en:

- Une charrette anglaise en bon état;
- Deux jolis chevaux, parfaitement attelés et montés;
- Deux harnais, couvertures d'été et d'hiver, bridons et ustensiles d'écurie;
- Une bibliothèque, composée d'environ 500 volumes reliés, parmi lesquels nous citerons: les œuvres de Chateaubriant, Voltaire, Molière, J.-J. Rousseau, Dulaure, Alfred de Musset, Walter Scott, etc., etc.;
- Plusieurs ouvrages italiens, entre autres: le *Décameron*, *Roland furieux*, de l'Arioste, etc., etc.;
- Meubles divers, tels que: bois de lit, bureau, secrétaire, commodes, chaises, fauteuils, glaces, pendules, candélabres, flambeaux, linge, literie, table à jeu, étagères;
- Quatre belles tables Louis XIII, plusieurs armoires antiques et trois fauteuils de différents styles;
- Une belle garniture de cheminée, composée de pendule en marbre noir, avec sujet bronze, et deux candélabres assortis;
- Quelques pièces en vieille faïence; Argenterie, vaisselle et verroterie, batterie de cuisine;
- Pots à fleurs, camélias en pots;
- Stalles d'écurie en chêne, avoine, foin, paille, coffres à avoine, fumier, bois de chauffage;
- Autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, THUBÉ.

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un petit clerc

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE JARDIN, JULES.
Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 24 novembre 1879, le sieur Jardin, Jules, négociant en grains à Saumur, a été déclaré en état de faillite ouverte.
M. Lemoine a été nommé juge-commissaire, et M. Proust, Ludovic, expert-comptable à Saumur, syndic provisoire.
Pour extrait:
Le greffier,
L. BONNEAU.
(644)

A LOUER
PRÉSENTMENT,
MAISON
Avec écurie, cour et jardin,
Rue du Presbytère.
S'adresser à M. COUETLET, Grand-Rue.
(625)

A LOUER
PRÉSENTMENT,
APPARTEMENT COMPLET
Au premier étage,
AVEC CAVES ET GRENIER
Rue d'Orléans, 73.
S'adresser dans ladite maison.

A VENDRE
JOLIE PETITE VOITURE
A quatre roues.
S'adresser au bureau du journal.

M^e MAURICEAU, huissier-audientier, demande de suite un petit clerc.

PUITS FORÉS
Ces PUIITS peuvent se creuser en toutes saisons, dans les terrains d'alluvion, sables et quelques tufs. Dans les caves, dans un espace de deux mètres carrés, sans compromettre la solidité de la maison.
S'adresser à M. C. CARRIÈRE, pompier à La Menitric (Maine-et-Loire).

LIBRAIRIE ABEL PILON
A. LE VASSEUR, Succ^r, ÉDITEUR
33, rue de Fleurus, 33 PARIS

CINQ FRANCS PAR MOIS
jusqu'à CENT francs d'acquisition
Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois

Dictionnaires, Histoire, Géographie, Littérature, Ouvrages illustrés, Gravures, Musique, etc.

EXTRAIT DU CATALOGUE. — OUVRAGES DE FOND

GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL de la France, de l'Algérie et des Colonies. 100 cartes et texte contenant la matière de dix vol. in-8. 2 vol. reliure riche. Prix: 125 fr., payables 20 fr. par 4 mois.

GRAND ATLAS UNIVERSEL action et moderne, par Dufour. 40 cartes double in-folio. Prix: 60 fr.

TRAITE GENERAL DE BOTANIQUE par HENRI GÉRARD et REVU. 4 beaux vol. gr. in-8 dont 2 vol. Atlas cont. 400 planches magnifiquement coloriées. Prix: 200 fr., payables 25 fr. par trimestre.

TRAITE GENERAL D'HORTICULTURE théorique et pratique, par GÉRARD, DUVIS et HENRI GÉRARD. 6 beaux vol. grand in-8, dont 3 Atlas contenant 150 planches magnif. color. 250 fr., payab. 30 fr. par 3 mois.

FLORE MÉDICALE USUELLE ET INDUSTRIELLE du XIX^e SIÈCLE, par DE ROUS, REVU et BAILLON. 6 beaux vol. gr. in-8, dont 3 Atlas contenant 152 planches in-4, magnifiquement coloriées. Prix: 300 fr., payables 30 fr. par 3 mois.

LES TISSUS ANCIENS reconstitués à l'aide de miniatures et des documents inédits, par GUYONNET. Ouvrage hors concours à l'Exposition de 1878. 50 planches. Ouvrage s'adressant aux dessinateurs de l'industrie, orfèvres, bijoutiers, fondeurs, papiers points, vitraux, broderie, céramique, etc. 50 planches en carton. Prix: 80 fr.

DICTIONNAIRE D'HISTOIRE NATURELLE par d'ORNOY et un grand nombre de nos savants érudits. Nouvelle édition: 25 volumes Texte et Atlas de 340 planches en 3 volumes. Prix: 480 fr., payables 50 fr. par trimestre.

Envoi franco des Catalogues de Librairie et de Musique

A LOUER
PRÉSENTMENT,
Ou pour la Saint-Jean prochaine,
PORTION DE MAISON
S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES
Paraissant tous les samedis
AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.
Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.
Administration: 18, rue Dauphine, à Paris.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Londres, 1862; Paris, 1855, 1867, 1878, etc.

BANDAGES HERNIAIRES
DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.
Seul dépôt à Saumur, chez M^{rs} V^e LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. M^{rs} V^e LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

LA VELOUTINE
EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhésive et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — 41 Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix
SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

Saumur, imprimerie de P. GODET.